



RETRAITES ET
SOLIDARITE

Saisie de la déclaration FIPHFP





Sommaire

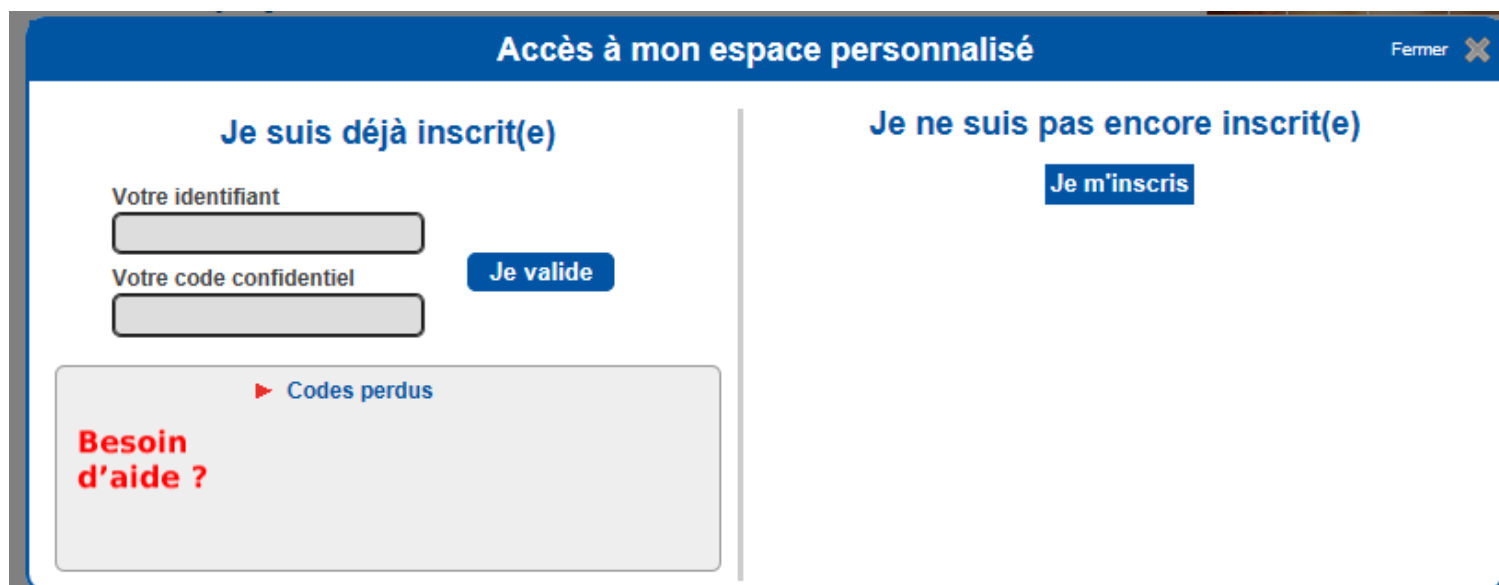
- Étape 1 : Authentification E-Services
 - Accès à l'espace personnalisé
 - Liste des services de l'établissement
- Étape 2 : Simulation
 - Ecran de saisie
 - Synthèse
- Étape 3 : Déclaration
 - Saisie du nombre d'agents en ETP
 - Déclaration des effectifs et du nombre de BOE
 - Déclaration des dépenses et déductibles
 - Déclaration de la répartition des BOE
 - Validation de la synthèse
- Étape 4 : Consultation de vos déclarations
- Étape 5 : Modification d'une déclaration validée

Étape 1 : Authentification E-Services



Etape 1 - Authentification E-Services Accès à l'espace personnalisé

Pour accéder aux services proposés par la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts, je dois disposer d'un **identifiant** et d'un **code confidentiel**.



The screenshot shows a web interface titled "Accès à mon espace personnalisé" with a "Fermer" button and a close icon. It is divided into two main sections:

- Je suis déjà inscrit(e)**: This section contains two input fields labeled "Votre identifiant" and "Votre code confidentiel", followed by a blue button labeled "Je valide".
- Je ne suis pas encore inscrit(e)**: This section contains a blue button labeled "Je m'inscris".

At the bottom left, there is a grey box containing a link "► Codes perdus" and the text "Besoin d'aide ?" in red.



Etape 1 - Authentification E-Services

Liste des services de l'établissement

Date de dernière connexion : 14/3/2017 9:37:18

Bonjour

[Retour accueil](#)
[cdc.retraites](#)

[Se déconnecter](#)

- ☐ Accueil espace personnalisé
- ☐ Vos notifications
- ☒ **Accès aux services**
- ☐ Accès aux outils
- ☐ Votre compte
- ☐ Documentation
- ☐ Accès à eVentail
- ☐ Vos fonds gérés
- ☐ Nous contacter

Accès aux services

MultiFonds

Liste des données état civil et NIR modifiées pour vos agents

CNRACL

- Affiliation CNRACL
- Cotisations
- Déclarations cotisations
- Déclarations individuelles CNRACL
- Envoi de fichier de reprise des carrières
- Envoi de fichier DI
- Service de changement d'adresses postales et états civils des agents

RAFP

- Cotisations
- Déclarations individuelles RAFP
- Envoi de fichier DI
- Service de changement d'adresses postales et états civils des agents
- Envoi de fichier de correction de masse des anomalies RAFP

IRCANTEC

- Cotisations
- Envoi de fichier DI
- Service de changement d'adresses postales et états civils des agents

FNC

- Cotisations

FIPHFP

- Déclaration FIPHFP
- Demande FIPHFP

RECHERCHER SUR LE SITE :
[aide] Tapez un mot-clé, une page [Ok]

Liste des services
disponibles par fonds

Cliquez sur
« Déclaration FIPHFP »
pour accéder au menu de
gestion du FIPHFP

Étape 2 : Simulation



Etape 2 - Simulation

Ecran de saisie

Bonjour

- Retour accueil
cdc.retraites
- Se déconnecter

- Accueil espace personnalisé
- Vos notifications
- Accès aux services
- Accès aux outils
- Documentation
- Vos fonds gérés
- Infos Etablissement
- Recherche établissement
- Gestion du FIPHFP**
 - Evaluer votre contribution**
 - Consulter vos déclarations

Contribution FIPHFP

Evaluer votre contribution : assiette d'assujettissement et mise en oeuvre de l'obligation d'emploi

Simulation

Assiette d'assujettissement

Effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée en ETP *

Effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée au sens de l'art. L323-4-1 du code du travail (1 agent = 1 unité) *

Mise en oeuvre de l'obligation d'emploi

Effectif total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée (1 agent = 1 unité) *

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes - CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION

Au cours de l'année écoulée, l'établissement a-t-il réalisé des dépenses au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail ?

Au cours de l'année écoulée, l'établissement a-t-il affecté des dépenses à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique ?

Au cours de l'année écoulée, l'établissement a-t-il réalisé des dépenses afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées dans la fonction publique ?

Au cours de l'année écoulée, l'établissement a-t-il effectué des dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables ?

Dépenses ouvrant droit à réduction de la contribution - CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION

Réduction spéciale au titre de l'art. 98 de la loi n°2005-102 : dépenses de rémunération - missions en rapport avec des élèves ou étudiants handicapés

Attention - Ceci est une simulation. Cela ne constitue pas votre déclaration.

Valider

Cliquez sur le bouton « Valider » pour évaluer votre contribution FIPHFP en fonction des données que vous avez saisi



Etape 2 - Simulation

Synthèse



RETRAITES ET SOLIDARITÉ

ESPACE PERSONNALISÉ

Bonjour

- [Retour accueil odc retraites](#)
- [Se déconnecter](#)
- Accueil espace personnalisé
- Vos notifications
- Accès aux services
- Accès aux outils
- Documentation
- Vos fonds gérés
- Infos Etablissement
- Recherche établissement
- Gestion du FIPHP**
 - Evaluer votre contribution
 - Consulter vos déclarations

Contribution FIPHP - Simulation

[imprimer] [?]

Evaluer votre contribution

Evaluation de la contribution

SIMULATION

Assiette d'assujettissement

Effectif total rémunéré déclaré (A) **2 355**

Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi **141**

(A) * 6 % et arrondi au chiffre inférieur

Mise en oeuvre de l'obligation d'emploi

Effectif total rémunéré déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi **5**

Taux d'emploi direct

Taux d'emploi légal

Nombre d'unités manquantes avant réduction

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes

Montant des dépenses réalisées au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail (M)

Montant des dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (M')

Montant des dépenses réalisées afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées (M'')

Montant des dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables (M''')

UD = (M+M'+M''+M''')/T, avec T = traitement brut annuel minimum fonction publique d'un agent à temps plein (272,14 €).

Le nombre d'unités déductibles est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires qui devraient être rémunérés.

Nombre d'unités déductibles (UD) **9,72**

Nombre d'unité(s) manquante(s) après réductions **126**

Résultats [?]

Montant total de la contribution **73 888,72 €**

Contribution (art. 58 loi 2005-102 1^{er} alinéa) **73 888,72 €**

Réduction particulière (art. 58 loi 2005-102 2^{ème} alinéa) **0 €**

Contribution estimée **73 888,72 €**

Ce calcul a été effectué à partir des éléments que vous avez saisis. Il s'appuie sur les paramètres en vigueur à ce jour.

Attention - Ceci est une simulation. Cela ne constitue pas votre déclaration.

[Retour] [Autre Calcul]

Permet d'effectuer une nouvelle simulation (r) l'écran de saisie sans les données saisies

cran

Étape 3 : Déclaration



Etape 3 – Déclaration

Saisie du nombre d'agents en ETP

Une aide en ligne est
présente sur chaque écran

Accueil du FIPHFP

Bienvenue sur le site du FIPHFP

■ Déclaration pour l'année 2017

Saisissez l'effectif en **nombre d'agents à équivalent temps plein (ETP)** effectivement rémunérés par votre établissement au 1^{er} janvier 2016 (quels que soient leurs statuts)

Saisie ?

Nombre
d'ETP

6 000,00

Continuer

Nombre entier ou à 2
décimales maximum

Cliquez sur le bouton « Continuer »
pour valider votre saisie → une
fenêtre de confirmation s'affiche

Message de la page Web



Vous venez de mentionner 6 000,00 agents en ETP (Equivalent Temps Plein) rémunérés au 1er janvier 2016.

Veuillez confirmer.

OK

Annuler



Etape 3 – Déclaration

Liste des documents



Bonjour

[Retour accueil cdc.retraites](#)
[Se déconnecter](#)

- Accueil espace personnalisé
- Vos notifications
- Accès aux services
- Accès aux outils
- Votre compte
- Documentation
- Accès à eVentail
- Vos fonds gérés
- Nous contacter
- Gestion du FIPHFP**
 - Evaluer votre contribution
 - Effectuer votre déclaration**

Documents ou données dont vous aurez besoin pour votre déclaration [imprimer] ?

Les 4 étapes de la déclaration sont les suivantes:

- 1 Déclaration des effectifs et du nombre de BOE
- 2 Déclaration des dépenses et déductibles
- 3 Déclaration de la répartition des BOE
- 4 Validation de la synthèse

Ce n'est qu'au terme de ces 4 étapes que la déclaration est validée et prise en compte.

Avant de commencer, vous devez disposer des éléments suivants :

- Effectif total rémunéré au 1^{er} janvier 2016 (à ne pas confondre avec l'effectif en ETP)

Effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emplois rémunérés au 1er janvier 2016 (STOCK).

Les types de bénéficiaires sont listés aux articles [L5212-13](#) et [L5212-15](#) de l'annexe 1 de l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 et [L323-5](#) du code du travail.

Pour chacun des effectifs, il convient d'indiquer le nombre total.

- Dépenses 2016 admises en réduction d'unités manquantes

Montant total des dépenses réalisées au titre de contrats de fourniture de sous-traitance ou prestations de service avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aides par le travail ([art. L323-8](#) alinéa 1)

Montant total (et répartition des montants par type) des dépenses visant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (cf. décret relatif au FIPHFP art 6 II)

Montant total (et répartition des montants par type) et montants individualisés par agent concerné relatifs à l'accueil ou au maintien dans l'emploi de personnes lourdement handicapées (cf. décret relatif au FIPHFP art 6 III)

Montant total et montants individualisés par agent des dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans l'emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction dans les conditions réglementaires applicables (cf. décret relatif au FIPHFP art 6 IV)

- Dépenses 2016 admises en réduction de contribution

Montant des dépenses consacrées à la rémunération des personnels affectés à des missions d'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'accompagnement des élèves ou étudiants handicapés au sein des écoles, des établissements scolaires et des établissements d'enseignement supérieur (art 98 de la loi n° 2005-102 alinéa 2).

Cliquez ici pour effectuer votre déclaration FIPHFP

[Effectuer votre déclaration]



Etape 3 – Déclaration

Modification des effectifs et du nombre de BOE

Déclaration



Effectuer votre déclaration : assiette d'assujettissement et mise en oeuvre de l'obligation d'emploi

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration	Répartition des Dépenses	Répartition des bénéficiaires	Synthèse
--------------------	--------------------------	-------------------------------	----------

Déclaration des effectifs et du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Assiette d'assujettissement ?

Effectif total en ETP rémunéré au 1 ^{er} janvier 2016 * :	6000,00
Effectif total rémunéré au 1 ^{er} janvier 2016 au sens de l'art.L323-4-1 du code du travail (1 agent = 1 unité) * :	0

Mise en oeuvre de l'obligation d'emploi ?

Nombre de BOE rémunérés par l'établissement au 1 ^{er} janvier 2016 (L323-3 et 5 du code du travail) :	0
---	----------

Modifier

Le bouton « Modifier » permet de modifier les informations saisies dans l'onglet « Déclaration »



Etape 3 – Déclaration

Déclaration des effectifs et du nombre de BOE

L'effectif total en ETP est renseigné automatiquement (récupération du nombre saisi lors de l'étape 3 : « Saisie du nombre d'agents en ETP »)

Déclaration

Effectuer votre déclaration : assiette d'assujettissement et mise en oeuvre de l'obligation d'emploi
Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration

Répartition des Dépenses

Répartition des Bénéficiaires

Synthèse

Déclaration des effectifs et du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Assiette d'assujettissement ?

Effectif total en ETP rémunéré au 1^{er} janvier 2013* :

6000,00

Effectif total rémunéré au 1^{er} janvier 2013 au sens de l'art.L323-4-1 du code du travail (1 agent = 1 unité)* :

7210

Mise en oeuvre de l'obligation d'emploi ?

Nombre de BOE rémunérés par l'établissement au 1^{er} janvier 2013
 (L323-3 et 5 du code du travail).

180

Annuler

Enregistrer

Le bouton « Annuler » annule les modifications dans l'enregistrement en cours et restitue l'état de l'affichage de l'enregistrement tel qu'il était avant la saisie

Le bouton « Enregistrer » sauvegarde les données saisies



Etape 3 – Déclaration

Déclaration des dépenses et déductibles (1)

Déclaration

[imprimer] ?

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation / évaluation de vos dépenses

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration

Répartition des Dépenses

Répartition des bénéficiaires

Synthèse

Dépenses déductibles

Personnes handicapées

Personnes lourdement handicapées

Réduction de la Contribution

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes - CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION ?

En 2016, l'établissement a-t-il réalisé des dépenses au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail ?

☐ OUI ☒ NON *

Si oui, montant total en euro :

0,00 €

En 2016, l'établissement a-t-il effectué des dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables ?

☐ OUI ☒ NON *

Si oui, montant total en euro :

0,00 €

Modifier

Le bouton « Modifier » permet de saisir les dépenses déductibles

Par défaut la case « NON » est cochée. Si vous désirez saisir des dépenses déductibles vous cliquez sur le bouton « Modifier ». La case « OUI » se cochera automatiquement à la place de la case « NON » dès lors que des dépenses déductibles sont saisies



Etape 3 – Déclaration

Déclaration des dépenses et déductibles (2)

Déclaration



Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation / évaluation de vos dépenses

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration	Répartition des Dépenses	Répartition des bénéficiaires	Synthèse
-------------	---------------------------------	-------------------------------	----------

Dépenses déductibles	Personnes handicapées	Personnes lourdement handicapées	Réduction de la Contribution
-----------------------------	-----------------------	----------------------------------	------------------------------

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes - CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION ?

En 2016, l'établissement a-t-il réalisé des dépenses au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail ?
☒ OUI ☐ NON * Si oui, montant total en euro :

En 2016, l'établissement a-t-il effectué des dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables ?
☒ OUI ☐ NON * Si oui, montant total en euro :

Annuler **Enregistrer**

La case « OUI » est cochée automatiquement à la place de la case « NON » dès lors que des dépenses déductibles sont saisies

Le bouton « Annuler » annule les modifications dans l'enregistrement en cours et restitue l'état de l'affichage de l'enregistrement tel qu'il était avant la saisie

Le bouton « Enregistrer » sauvegarde les données saisies



Etape 3 – Déclaration

Déclaration des dépenses et déductibles (3)

Déclaration ?

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation d'emploi / détail des dépenses
Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration **Répartition des Dépenses** Répartition des bénéficiaires Synthèse

Dépenses déductibles **Personnes handicapées** Personnes lourdement handicapées Réduction de la Contribution

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes - **CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION** ?

Dépenses 2013 affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (art.6 du décret n°2006-501) ?

(A) Aménagement de poste de travail et études y afférents HORS AGENT ■ INAPTE :	2 530,00	€
(A) Travaux facilitant l'accès des personnes handicapées dans les locaux de l'employeur :	0,00	€
(A) Rémunérations versées aux agents accompagnant une personne handicapée dans l'exercice de ses fonctions ou prestations équivalentes :	0,00	€
(A) Mise en place de moyens de transports individuels et de communication adaptés, sous conditions (consultez l'aide) :	0,00	€
(A) Aides versées améliorant les conditions de vie des travailleurs handicapés, sous conditions (consultez l'aide) :	12 080,00	€
(A) Aides versées à des organismes contribuant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique :	0,00	€
(A) Conception de matériels ou d'aides techniques pour les travailleurs handicapés :	0,00	€
(A) Formation, sensibilisation à l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés (tous agents) :	11 719,00	€
(A) Formations compensant les conséquences du handicap au travail ou adaptées aux besoins professionnels particuliers des travailleurs handicapés :	0,00	€
Total des dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (M*) :	26 329,00	€

Annuler Enregistrer

Le total des dépenses sera reporté dans la synthèse



Etape 3 – Déclaration

Déclaration des dépenses et déductibles (4)

Déclaration

[imprimer] ?

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation d'emploi / détail des dépenses

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration	Répartition des Dépenses	Répartition des bénéficiaires	Synthèse
Dépenses déductibles	Personnes handicapées	Personnes lourdement handicapées	Réduction de la Contribution

Dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes - CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION ?

Dépenses 2013 affectées à des mesures adaptées afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées (art.6 du décret n°2006-501)

■ (B) Travaux facilitant l'accès des personnes handicapées dans les locaux de l'employeurs :	25 000,00 €
■ (B) Rémunérations versées aux agents accompagnant une personne handicapée dans l'exercice de ses fonctions ou prestations équivalentes :	18 000,00 €
■ (B) Mise en place de moyens de transports individuels et de communication adaptés, sous conditions (consultez l'aide) :	0,00 €
■ (B) Aides versées améliorant les conditions de vie des travailleurs handicapés, sous conditions (consultez l'aide) :	0,00 €
■ (B) Formations compensant les conséquences du handicap au travail ou adaptées aux besoins professionnels particuliers des travailleurs handicapés :	0,00 €
■ (B) Aménagement de poste de travail et études y afférents HORS AGENT INAPTE :	0,00 €

Total des dépenses afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées dans la fonction publique (M") **43 000,00 €**

Le total des dépenses sera reporté dans la synthèse



Etape 3 – Déclaration

Déclaration des dépenses et déductibles (5)

Déclaration



Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation / évaluation de vos dépenses

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration	Répartition des Dépenses	Répartition des bénéficiaires	Synthèse
Dépenses déductibles	Personnes handicapées	Personnes lourdement handicapées	Réduction de la Contribution

Dépenses ouvrant droit à réduction de la contribution - CONSULTEZ LES REGLES DE COMPTABILISATION ?

Réduction spéciale au titre de l'art. 98 de la loi n° 2005-102 : dépenses de rémunération - missions en rapport avec des élèves ou étudiants handicapés

☐ OUI
 ☒ NON *
 Si oui, montant total en euro :

Annuler Enregistrer

Par défaut la case « NON » est cochée. Dès lors qu'une réduction particulière est saisie la case « OUI » est cochée automatiquement à la place de la case « NON »



Etape 3 – Déclaration

Déclaration de la répartition des BOE : STOCK (1)

Déclaration

[\[imprimer \]](#)

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation d'emploi / détail des bénéficiaires

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

[Déclaration](#)
[Répartition des Dépenses](#)
[Répartition des bénéficiaires](#)
[Synthèse](#)
[STOCK](#)
[FLUX](#)

STOCK = Bénéficiaires présents au 1^{er} janvier 2013

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Effectif 2012	Effectif 2013	Type
1 033	0	Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP
13	0	Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)
0	0	Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%
0	0	Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3
5	0	Agents reclassés ou assimilés
0	0	Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors CDAPH)
0	0	Handicapés CDAPH non compris dans les catégories ci-dessus
0	0	Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté, non comptabilisables dans la déclaration au FIPHFP

Répartition des emplois particuliers ?

Effectif 2012	Effectif 2013	
0	0	Données non renseignées

Répartition des bénéficiaires par sexe et par catégorie ?

Effectif 2012	Effectif 2013	Sexe	Titulaires Catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C	Ouvriers d'Etat	Non Titulaires	Emplois particuliers
0	0	Hommes	0	0	0	0	0	0
0	0	Femmes	0	0	0	0	0	0
0	0	Total	0	0	0	0	0	0

Répartition des bénéficiaires par âge ?

Effectif 2012	Effectif 2013	
1 057	0	Données non renseignées

Cliquez sur la loupe en face du type de données que vous souhaitez renseigner



Etape 3 – Déclaration

Déclaration de la répartition des BOE : STOCK (2)

Fenêtre de saisie « Effectif par catégorie des bénéficiaires » (Type : « Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP »)

STOCK = Bénéficiaires présents au 1^{er} janvier 2013

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP

Effectif 2012	Effectif 2013	Titulaires Catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C	Non Titulaires
1 033	180				
- sur contrat art 27 de la loi 86-33					
		Hommes 100	0	0	
		Femmes 80	0	0	
- sur la base de l'article 38 de la loi 86-33					
		Hommes 0	0	0	
		Femmes 0	0	0	
- par la voie des emplois réservés					
		Hommes 0	0	0	
		Femmes 0	0	0	
- par concours externe de droit commun					
		Hommes 0	0	0	
		Femmes 0	0	0	
- mode de recrutement inconnu					
		Hommes 0	0	0	0
		Femmes 0	0	0	0
Total					
		Hommes 100	0	0	0
		Femmes 80	0	0	0

Annuler Enregistrer

Fenêtre de saisie « Répartition des emplois particuliers »

STOCK = Bénéficiaires présents au 1^{er} janvier 2013

Répartition des emplois particuliers ?

Effectif 2012	Effectif 2013	Stagiaires*	Apprentis	CES, CEC, CAE, CA	Emplois Jeunes	Emplois "Berkani" de droit privé	Assistante Maternelle
2	0						
Dont nombre de BOE sur emplois particuliers dans l'établissement							
		Hommes 0	0	0	0	0	0
		Femmes 0	0	0	0	0	0
Nombre d'Agents sur emplois particuliers dans l'établissement							
		Hommes 0	0	0	0	0	0
		Femmes 0	0	0	0	0	0

* stagiaires accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de convention conclues avec des structures de travail protégé.

Annuler Enregistrer

Fenêtre de saisie « Répartition des bénéficiaires par âge »

STOCK = Bénéficiaires présents au 1^{er} janvier 2013

Répartition des bénéficiaires par âge ?

Effectif 2012	Effectif 2013	Effectif 2012	Effectif 2013
1 057	140		
		Moins de 25 ans	0 60
		De 26 à 40 ans	0 80
		De 41 à 55 ans	0 40
		Plus de 55 ans	0 0

Annuler Enregistrer



Etape 3 – Déclaration

Déclaration de la répartition des BOE : STOCK (3)

Déclaration

[\[imprimer \]](#)

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation d'emploi / détail des bénéficiaires

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

[Déclaration](#)
[Répartition des Dépenses](#)
[Répartition des bénéficiaires](#)
[Synthèse](#)
[STOCK](#)
[FLUX](#)

STOCK = Bénéficiaires présents au 1^{er} janvier 2013

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Effectif 2012	Effectif 2013	Type
1 033	180	Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP
13	0	Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)
0	0	Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%
0	0	Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3
5	0	Agents reclassés ou assimilés
6	0	Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors CDAPH)
0	0	Handicapés CDAPH non compris dans les catégories ci-dessus
0	0	Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté, non comptabilisables dans la déclaration au FIPHFP

Répartition des emplois particuliers ?

Effectif 2012	Effectif 2013	
0	0	Données non renseignées

Répartition des bénéficiaires par sexe et par catégorie ?

Effectif 2012	Effectif 2013	Sexe	Titulaires Catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C	Ouvriers d'Etat	Non Titulaires	Emplois particuliers
0	100	Hommes	100	0	0	0	0	0
0	80	Femmes	80	0	0	0	0	0
0	180	Total	180	0	0	0	0	0

Répartition des bénéficiaires par âge ?

Effectif 2012	Effectif 2013	
1 057	180	

Récapitulatif des données de la répartition des BOE 'stock' saisies à l'étape précédente



Etape 3 – Déclaration

Déclaration de la répartition des BOE : FLUX (1)

Déclaration

[imprimer]

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation d'emploi / détail des bénéficiaires

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration

Répartition des Dépenses

Répartition des bénéficiaires

Synthèse

STOCK

FLUX

FLUX = Bénéficiaires entrants au cours de l'année 2012

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Effectif 2011	Effectif 2012	Type
0	0	Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP
0	0	Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)
0	0	Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%
0	0	Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3
0	0	Agents reclassés ou assimilés
0	0	Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors CDAPH)
0	0	Handicapés CDAPH non compris dans les catégories ci-dessus
0	0	Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté, non comptabilisables dans la déclaration au FIPHFP

Répartition des emplois particuliers ?

Effectif 2011	Effectif 2012	
0	0	Données non renseignées

Répartition des bénéficiaires par sexe et par catégorie ?

Effectif 2011	Effectif 2012	Sexe	Titulaires Catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C	Ouvriers d'Etat	Non Titulaires	Emplois particuliers
0	0	Hommes	0	0	0	0	0	0
0	0	Femmes	0	0	0	0	0	0
0	0	Total	0	0	0	0	0	0

Répartition des bénéficiaires par âge ?

Effectif 2011	Effectif 2012	
0	0	Données non renseignées

En l'absence de recrutement ou de maintien dans l'emploi, veuillez cocher la case ci-dessous ?

☐

Je déclare n'avoir effectué ni recrutement ni maintien dans l'emploi de bénéficiaires au cours de l'année 2012.

Cliquez sur la loupe en face du type de données que vous souhaitez renseigner



Etape 3 – Déclaration

Déclaration de la répartition des BOE : FLUX (2)

Déclaration

[imprimer]

Effectuer votre déclaration : mise en oeuvre de l'obligation d'emploi / détail des bénéficiaires

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration

Répartition des Dépenses

Répartition des bénéficiaires

Synthèse

STOCK

FLUX

FLUX = Bénéficiaires entrants au cours de l'année 2012

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Effectif 2011	Effectif 2012	Type
0	190	Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP
0	0	Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)
0	0	Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%
0	0	Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3
0	0	Agents reclassés ou assimilés
0	0	Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors CDAPH)
0	0	
0	0	

Répartition des emplois

Effectif 2011	Effectif 2012
0	0

Répartition des bénéficiaires

Effectif 2011	Effectif 2012
0	190
0	0
0	190

Ho
Fe
Total

190

0

0

0

Emplois particuliers
0
0
0

Répartition des bénéficiaires par âge ?

Effectif 2011	Effectif 2012
0	190

En l'absence de recrutement ou de maintien dans l'emploi, veuillez cocher la case ci-dessous ?

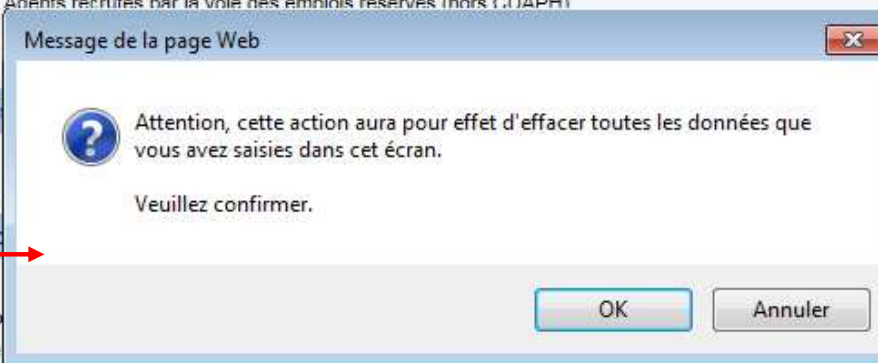


Je déclare n'avoir effectué ni recrutement ni maintien dans l'emploi de bénéficiaires au cours de l'année 2012.

Cochez cette case si vous n'avez effectué ni recrutement ni maintien dans l'emploi de bénéficiaires au cours de l'année N-2 (N étant l'année en cours)

Attention

Si vous aviez saisi des données de répartition 'flux' au titre de l'année N-2 (N étant l'année en cours) en cochant cette case toutes ces données seront effacées (cf. fenêtre de confirmation)





Etape 3 – Déclaration Calcul de la contribution

Déclaration 2017 - Synthèse

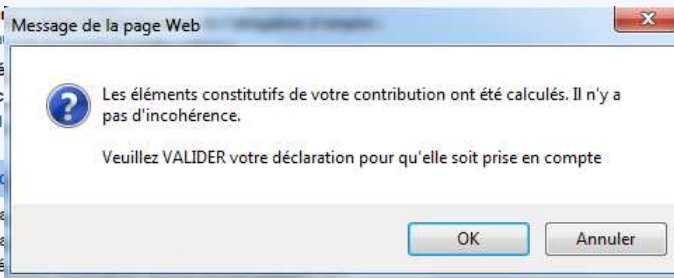
[imprimer la synthèse] ?

Voici la synthèse de votre déclaration effectuée au 16 mars 2017

[imprimer tous les onglets]

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration	Répartition des Dépenses	Répartition des bénéficiaires	Synthèse
Identité de l'établissement			
N° BCR :	01AJS462	Nom employeur :	COMMUNE COUERON
N° Contrat :	0AAH40LV	Adresse employeur :	MAIRIE 44220 COUERON
N° SIRET :	21440047500015		
Assiette d'assujettissement			
Effectif total rémunéré déclaré au 1 ^{er} janvier 2016 (A) :			6 520
Nombre légal de bénéficiaires (A) * 6 % et arrondi à l'entier inférieur :			391
Effectif total déclaré :			254
Taux d'emploi direct :			-
Taux d'emploi légal :			-
Dépenses 2016			
L'établissement déclare :			
L'établissement déclare :			
L'établissement déclare 0,00 € de dépenses afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes :			
la fonction publique (M") :			
L'établissement déclare 15 240,00 € de dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir :			
reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables (M") :			
Résultat de la contribution ?			
Nombre d'unités manquantes avant réduction :			
Nombre d'unités déductibles (UD) :			
UD = (M+M'+M''+M''')/T, avec T = traitement brut annuel minimum fonction publique d'un agent à temps complet (Mars 2017 : 17 272,14 €)			
Le nombre d'unités déductibles est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires qui devraient être effectivement rémunérés			
Nombre d'unité(s) manquante(s) après réduction :			-
Montant total de la contribution :			-
Contribution 2017 (art. 98 loi 2005-102 1 ^{er} alinéa) :			-
Réduction particulière (art. 98 loi 2005-102 2 ^{ème} alinéa) :			-
Contribution à régler pour 2017 :			-



Cliquez sur ce bouton pour calculer le montant de votre contribution. Une fenêtre de validation est affichée, si vous confirmez « OK » la déclaration est validée et sera prise en compte



Etape 3 – Déclaration

Validation de la synthèse (1)

Déclaration 2017 - Synthèse [imprimer la synthèse]
 Voici la synthèse de votre déclaration effectuée au 16 mars 2017 [imprimer tous les onglets]
 Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration | Répartition des Dépenses | Répartition des bénéficiaires | **Synthèse**

Identité de l'établissement

N° BCR :	01AJS462	Nom employeur :	COMMUNE COUERON
N° Contrat :	0AAH40LV	Adresse employeur :	MAIRIE 44220 COUERON
N° SIRET :	21440047500015		

Message de la page Web

Vous allez valider votre déclaration pour l'année 2017.

Vous pourrez modifier votre déclaration en cliquant sur le menu « Modifier votre déclaration ».

N'oubliez pas d'imprimer votre synthèse, elle contient les références de paiement utiles au règlement de votre contribution.

Pour valider cliquer sur OK, sinon sur Annuler.

Résultat de la contribution

Nombre d'unités manquantes avant réduction :

Nombre d'unités déductibles (UD) :

UD = (M+M'+M''+M''')/T, avec T = traitement brut annuel minimum fonction publique d'Etat (17 272,14 €)

Le nombre d'unités déductibles est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires

Nombre d'unité(s) manquante(s) après réduction :

Montant total de la contribution :

Contribution 2017 (art. 98 loi 2005-102 1^{er} alinéa) :

Réduction particulière (art. 98 loi 2005-102 2^{ème} alinéa) :

Contribution à régler pour 2017 :

6 520	
391	
254	
3,90 %	
3,96 %	
	Code du Travail (M)
	l'insertion professionnelle des
	les lourdement handicapées dans
	L'établissement déclare 15 240,00 € de dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables (M'')
770 943,30 €	
0,00 €	
770 943,30 €	

1 Valider votre déclaration

2

Cliquez sur ce bouton pour valider votre déclaration (1). Une fenêtre de validation (2) est affichée, si vous confirmez « OK » la déclaration est validée et sera prise en compte



Etape 3 – Déclaration

Validation de la synthèse (2)

Bonjour

[Retour accueil cdc retraites](#)
[Se déconnecter](#)

- Accueil espace personnalisé
- Vos notifications
- Accès aux services
- Accès aux outils
- Votre compte
- Documentation
- Accès à eVentail
- Vos fonds gérés
- Nous contacter
- Gestion du FIPHFP**
 - Evaluer votre contribution
 - Consulter vos déclarations
 - Modifier votre déclaration

Déclaration 2017 - Synthèse

Voici la synthèse de votre déclaration effectuée au 16 mars 2017
 Vous pouvez la modifier à tout moment en cliquant sur le menu « Modifier votre déclaration ».

L'impression de la synthèse comporte les informations nécessaires au paiement de votre contribution. N'oubliez pas de l'imprimer et de la transmettre à votre agent comptable.

[imprimer la synthèse] [imprimer tous les onglets]

[Déclaration](#)
[Répartition des Dépenses](#)
[Répartition des bénéficiaires](#)
[Synthèse](#)

Identité de l'établissement

N° BCR : 01AJS462
 N° Contrat : DAAH40LV
 N° SIRET : 21440047500015

Nom employeur : COMMUNE COUVERON
 Adresse employeur : MAIRIE 44220 COUVERON

Assiette d'assujettissement

Effectif total rémunéré déclaré au 1^{er} janvier 2016 (A) : **6 520**
 Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : **391**
 (A) * 6 % et arrondi au chiffre inférieur
 Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1^{er} janvier 2016 : **254**
 Taux d'emploi direct : **3,90 %**
 Taux d'emploi légal : **3,96 %**

Dépenses 2016 ouvrant droit à réduction d'unités manquantes

L'établissement déclare **18 200,00 €** de dépenses réalisées au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail (M)
 L'établissement déclare **37 800,00 €** de dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (M)
 L'établissement déclare **0,00 €** de dépenses afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées dans la fonction publique (M)
 L'établissement déclare **15 240,00 €** de dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables (M)

Résultat de la contribution

Nombre d'unités manquantes avant réduction : **137,00**
 Nombre d'unités déductibles (UD) : **4,12**
 UD = (M+M'+M''+M''')/T, avec T = traitement brut annuel minimum fonction publique d'un agent à temps complet au 31/12/2016 (= 17 272,14 €)
 Le nombre d'unités déductibles est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires qui devraient être effectivement rémunérés
 Nombre d'unité(s) manquante(s) après réduction : **132,88**
 Montant total de la contribution : **770 943,30 €**
 Contribution 2017 (art. 98 loi 2005-102 1^{er} alinéa) : **770 943,30 €**
 Réduction particulière (art. 98 loi 2005-102 2^{ème} alinéa) : **0,00 €**
 Contribution à régler pour 2017 : **770 943,30 €**

Le menu « Modifier votre déclaration » s'affiche suite à la validation de votre déclaration. Il vous permettra de modifier une déclaration validée.

Justificatif de paiement à compléter et à envoyer à votre agent comptable

COMMUNE COUVERON
 21440047500015

Contribution à verser par virement sur le compte :

BIC : CDCGRFPXXX IBAN : FR70 4003 1000 0100 0032 3007 U17

Référence à porter dans le libellé du virement sans aucune autre indication :
 88W01AJS462GCU201712

Montant du versement : 770 943,30 €

Étape 4 : Consultation de vos déclarations



Etape 4 – Consultation de vos déclarations

Etat de la déclaration avant validation

Bonjour
M Test TEST

[Retour accueil sdc retraites](#)
[Se déconnecter](#)

☐ Accueil espace personnalisé
☐ Vos notifications
☐ Accès aux services
☐ Accès aux outils
☐ Votre compte
☐ Documentation
☐ Accès à eVentail
☐ Vos fonds gérés
☐ Nous contacter
☒ **Gestion du FIPHP**
☐ Evaluer votre contribution
☒ **Consulter vos déclarations**
☐ Modifier votre déclaration

Déclarations ?

Historique déclarations

Identité de l'établissement

N° BCR : 01XXX999
 N° Contrat : 0XXX99XX
 N° SIRET : 99999999999999

Nom employeur : EMPLOYEUR TEST
 Adresse employeur : PARIS 75012

Liste déclarations

Exercice	Date déclaration	Type	Statut déclaration	Nombre ETP	Tx bénéficiaire	Solde contribution
2014	19/03/14	I	Attente Validation Recueil	6 000,00	2,50 %	1 357 491,74
2013	25/10/13	I		8 000,00	6,01 %	0,00
2013	25/10/13	I	Mise en demeure	8 000,00	6,01 %	0,00
2012		I				
			Effectuée - Assujetti sans contribution	1 084 025,20	1,39 %	0,00
2011	12/07/11	I				
2011	08/06/11	I	Mise en demeure			
			Effectuée - Assujetti sans contribution	1 098 674,90	1,10 %	0,00
2010	20/07/10	I				
2010	07/06/10	I	Mise en demeure	1 098 675,00	0,52 %	0,00
			Effectuée - Assujetti sans contribution	1 111 121,75	3,31 %	0,00
2009	29/05/09	I				
			Effectuée - Assujetti sans contribution	1 149 515,10	3,31 %	0,00
2008	30/05/08	I				
			Effectuée - Assujetti avec contribution	1 210 850,78	3,31 %	19 700 889,65
2007	30/05/07	I				
			Effectuée - Assujetti avec contribution	1 248 708,00	3,17 %	5 689 133,44
2006	08/09/06	I				

Le menu « Consulter vos déclarations » vous permet de consulter la liste de vos déclarations



Etape 4 – Consultation de vos déclarations

Etat de la déclaration après validation

Bonjour
M Test TEST

[Retour accueil cdc retraites](#)
[Se déconnecter](#)

[Accueil espace personnalisé](#)
[Vos notifications](#)
[Accès aux services](#)
[Accès aux outils](#)
[Votre compte](#)
[Documentation](#)
[Accès à eVentail](#)
[Vos fonds gérés](#)
[Nous contacter](#)
Gestion du FIPHP
[Evaluer votre contribution](#)
[Consulter vos déclarations](#)
[Modifier votre déclaration](#)

Déclarations

Historique déclarations

Identité de l'établissement

N° BCR : 01XXX999
N° Contrat : 0XXX99XX
N° SIRET : 99999999999999

Nom employeur : EMPLOYEUR TEST
Adresse employeur : PARIS 75012

Liste déclarations

Exercice	Date déclaration	Type	Statut déclaration	Nombre ETP	Tx bénéficiaire	Solde contribution
2014	19/03/14	I	Effectuée - Assujetti avec contribution	6 000,00	2,50 %	1 357 491,74
2013	25/10/13	I		8 000,00	6,01 %	0,00
2013	25/10/13	I	Mise en demeure	8 000,00	6,01 %	0,00
2012		I				
2011	12/07/11	I	Effectuée - Assujetti sans contribution	1 084 025,20	1,39 %	0,00
2011	08/06/11	I	Mise en demeure			
2010	20/07/10	I	Effectuée - Assujetti sans contribution	1 098 674,90	1,10 %	0,00
2010	07/06/10	I	Mise en demeure	1 098 675,00	0,52 %	0,00
2009	29/05/09	I	Effectuée - Assujetti sans contribution	1 111 121,75	3,31 %	0,00
2008	30/05/08	I	Effectuée - Assujetti sans contribution	1 149 515,10	3,31 %	0,00
2007	30/05/07	I	Effectuée - Assujetti avec contribution	1 210 850,78	3,31 %	19 700 889,65
2006	08/09/06	I	Effectuée - Assujetti avec contribution	1 248 708,00	3,17 %	5 689 133,44

Étape 5 : Modification d'une déclaration validée



Etape 5 – Modification d'une déclaration validée



ATTENTION VOUS ALLER MODIFIER VOTRE DECLARATION

Pour que les modifications que vous allez effectuer soient prises en compte, vous devrez **impérativement valider à nouveau** votre déclaration.

A défaut, vos modifications ne seront pas prises en compte, et la déclaration qui servira au calcul du montant de votre contribution sera la dernière déclaration que vous aurez validée.

Pour poursuivre le processus de modification de votre déclaration cliquez sur « Poursuivre » sinon cliquez sur « Annuler ». Vous serez alors automatiquement redirigé sur la synthèse de votre déclaration.

Poursuivre

Annuler

Le menu « Modifier votre déclaration » permet de modifier une déclaration validée.



Etape 5 – Modification d'une déclaration validée

Etat d'une déclaration en cours de modification

Bonjour
M Test TEST

[Retour accueil cdc retraites](#)

[Se déconnecter](#)

Accueil espace personnalisé

Vos notifications

Accès aux services

Accès aux outils

Votre compte

Documentation

Accès à eVentail

Vos fonds gérés

Nous contacter

Gestion du FIPHP

Evaluer votre contribution

Consulter vos déclarations

Modifier votre déclaration

Déclarations

Historique déclarations

Identité de l'établissement

N° BCR : 01XXX999 Nom employeur : EMPLOYEUR TEST
N° Contrat : OXXX99XX Adresse employeur : PARIS 75012
N° SIRET : 99999999999999

Liste déclarations

Exercice	Date déclaration	Type	Statut déclaration	Nombre ETP	Tx bénéficiaire	Solde contribution
2014	20/03/14	M	En cours	6 000,00	2,50 %	
2014	19/03/14	I	Effectuée - Assujetti avec contribution	6 000,00	2,50 %	1 357 491,74
2013	25/10/13	I		8 000,00	6,01 %	0,00
2013	25/10/13	I	Mise en demeure	8 000,00	6,01 %	0,00
2012		I				
2011					1,39 %	0,00
2011						
2010					1,10 %	0,00
2010					0,52 %	0,00
2009	29/05/09	I	contribution	1 111 121,75	3,31 %	0,00
2008	30/05/08	I	Effectuée - Assujetti sans			
2007	30/05/07	I	Eff			9,65
2006	08/09/06	I	Eff			,44

La dernière déclaration qui a été validée est toujours accessible en consultation.

Une deuxième ligne apparaît. Cette nouvelle déclaration reprend l'ensemble des données saisies dans la précédente déclaration, il vous suffit de modifier les données que vous voulez corriger.

Attention

Tant que vous n'avez pas validé la nouvelle déclaration, seule la dernière validée est prise en compte



Etape 5 – Modification d'une déclaration validée

Modification des effectifs et du nombre de BOE

Déclaration ?

Effectuer votre déclaration : assiette d'assujettissement et mise en oeuvre de l'obligation d'emploi

Pour que votre déclaration soit prise en compte, il faut impérativement que vous la validiez.

Déclaration	Répartition des Dépenses	Répartition des bénéficiaires	Synthèse
Déclaration des effectifs et du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi			
Assiette d'assujettissement ?			
Effectif total en ETP rémunéré au 1 ^{er} janvier 2013 * :			6000,00
Effectif total rémunéré au 1 ^{er} janvier 2013 au sens de l'art.L323-4-1 du code du travail (1 agent = 1 unité) * :			7 210
Mise en oeuvre de l'obligation d'emploi ?			
Nombre de BOE rémunérés par l'établissement au 1 ^{er} janvier 2013 (L323-3 et 5 du code du travail) :			180

Modifier

Vous pouvez modifier n'importe quelle donnée de n'importe quel onglet de votre déclaration

Attention

Pour que cette nouvelle déclaration soit prise en compte il faut impérativement valider la synthèse



Etape 5 – Modification d'une déclaration validée

Etat d'une déclaration après validation des modifications

Bonjour
M Test TEST

[Retour accueil cdc retraites](#)

[Se déconnecter](#)

- Accueil espace personnalisé
- Vos notifications
- Accès aux services
- Accès aux outils
- Votre compte
- Documentation
- Accès à eVentail
- Vos fonds gérés
- Nous contacter
- Gestion du FIPHP**
 - Evaluer votre contribution
 - Consulter vos déclarations**
 - Modifier votre déclaration

Déclarations

Historique déclarations

Identité de l'établissement

N° BCR : 01XXX999 Nom employeur : EMPLOYEUR TEST
 N° Contrat : 0XXX99XX Adresse employeur : PARIS 75012
 N° SIRET : 99999999999999

Liste déclarations

Exercice	Date déclaration	Type	Statut déclaration	Nombre ETP	Tx bénéficiaire	Solde contribution
2014	20/03/14	M	Effectuée - Assujetti avec contribution	6 000,00	4,16 %	678 531,74
2013	25/10/13	I		8 000,00	6,01 %	0,00
2013	25/10/13	I	Mise en demeure	8 000,00	6,01 %	0,00
2012		I				
2011	12/07/11	I	Effectuée - Assujetti sans contribution	1 084 025,20	1,39 %	0,00
2011	08/06/11					
2010	20/07/10				%	0,00
2010	07/06/10				%	0,00
2009	29/05/09				%	0,00
2008	30/05/08	I	Effectuée - Assujetti sans contribution	1 149 515,10	3,31 %	0,00
2007	30/05/07	I	Effectuée - Assujetti avec contribution	1 210 850,78	3,31 %	19 700 889,65
2006	08/09/06	I	Effectuée - Assujetti avec contribution	1 248 708,00	3,17 %	5 689 133,44